



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180410-CM2018_029-DE

Délibération N°2018-029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.
Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI
Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN
Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

CREATION D'UN FORAGE DE SECOURS A RAVEL : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire expose au Conseil Municipal que la création d'un forage supplémentaire est indispensable au bon fonctionnement du réseau d'eau potable de la commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un forage de secours à Ravel dans le but d'éviter les coupures d'eau en cas de pannes, travaux ou sécheresse.

Le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération est estimée à 40 000,00€ HT soit 48 000,00€ TTC.

Le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération.

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental du Var d'un montant de 14 000,00 € et une subvention à la Communauté d'Agglomération Dracénoise d'un montant de 10 000,00 €.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux de création d'un forage de secours à Ravel pour un montant estimé à 40 000,00€ HT soit 48 000,00€ TTC ;

DEMANDE au Conseil Départemental du Var une subvention de 14 000 € ;

DEMANDE à la Communauté d'Agglomération Dracénoise une subvention de 10 000 € ;

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises ;

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au B.P. 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN



Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2018-029